



Suppression de l'outil de travail des agent.e.s de la DGT

Depuis lundi 19 juin 2017 le réseau partagé de la Direction générale du travail n'est plus accessible aux agent.e.s qui ne font pas partie de l'équipe de direction.

Sur ce réseau, dont la direction a toujours encouragé l'utilisation par les agent.e.s, sont classés les dossiers et documents sur lesquels ils et elles travaillent au quotidien.

La direction a unilatéralement décidé de supprimer l'accès à ce réseau *a priori* en raison de la publication d'un article portant sur les projets d'ordonnances par Alternatives Economiques le vendredi 16 juin 2017.

Les agent.e.s doivent désormais solliciter leurs responsables hiérarchiques dans une démarche infantilisante afin d'avoir accès à leurs dossiers professionnels.

Les agent.e.s sont abasourdi.e.s par cette mesure prise dans la précipitation qui n'a fait l'objet d'aucune information ou explication préalable par la direction.

Celles et ceux qui n'œuvrent pas sur les projets d'ordonnances interprètent cela comme un mépris à l'endroit des matières qu'ils traitent au quotidien. A la veille des congés de la période estivale, c'est autant de stress supplémentaire pour les agent.e.s qui rencontrent des obstacles et doivent faire face aux délais de traitement de leurs dossiers.

Le SMAST CGT, le SYNTEF CFDT et l'UNSA ITEFA demandent que leur outil de travail soit rendu aux agent.e.s de la Direction générale du travail et que cessent ces mesures déraisonnables qui entravent les missions de service public du ministère du travail.